

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 16 novembre 2020
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 17
Absents : 5
Votants : 17
Réception en Préfecture le : **03 DEC. 2020**
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

DELIBERATION N° 2020-46(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et le 24 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni **en visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Patricia GRANET, BRUNELLO, Michèle MOUTTE, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD.
Messieurs Serge CAREL, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Alberte VALLÉE
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT.

Objet : Demandes de subventions dans le cadre du plan de soutien « France Relance »

Le Président expose :

Avec la volonté d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien de juillet 2020, le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 un plan appelé "France Relance" pour la refondation économique, sociale et écologique du pays.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales peuvent prétendre à des aides pour financer leurs projets. Le service départemental d'incendie et de secours pourrait-être éligible dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

En effet, deux dossiers, dont les travaux deviennent urgents et qui génèreront des économies de fonctionnement, pourraient rentrer dans les critères :

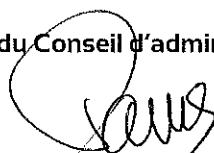
- La caserne de Digne-les-Bains (changement du mode de chauffage – isolation des façades) ;
- La caserne de Peyruis (réfection et isolation de la toiture).

Dans l'hypothèse où nous arriverions à obtenir des aides, elles nous permettraient de limiter le recours à l'emprunt.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser le Président à déposer les dossiers de demande de subventions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Pierre POURCIN